Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conférence du désarmement
Genève, 11 juin 2015

Intervention de M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement

Réunion informelle sur le
« Désarmement nucléaire »

Monsieur le président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence de ces discussions informelles sur le désarmement nucléaire.

Monsieur le président,

L'engagement de mon pays en faveur du désarmement a été rappelé solennellement par le Président de la République française, M. François Hollande, le 19 février dernier à l'occasion du discours qu'il a prononcé à Istres sur la dissuasion nucléaire. La France partage l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, lorsque le contexte stratégique le permettra.

Mais le désarmement nucléaire ne se décrète pas, il se construit. Il ne peut être atteint que par une série de mesures concrètes, étape par étape. La France est bien consciente de l'impatience de certains qui estiment que le désarmement ne va pas assez vite ou assez loin. Le bilan des progrès accomplis depuis 20 ans est pourtant impressionnant : les arsenaux diminués de plus des trois-quarts, les essais arrêtés partout chez les P5.

La France a un bilan exemplaire. Elle a pris des mesures souvent irréversibles, souvent uniques parmi les Etats dotés.

Nous devons nous arrêter sur ce bilan ; regarder ce qui reste à faire ; nous demander comment nous pouvons avancer ; essayer d'en tirer des leçons pour comprendre quelles sont les approches qui peuvent être efficaces, porter un regard critique, aussi, sur les propositions qui ne nous ferons pas avancer.

La France a démantelé son site d'essais nucléaires. C'est achevé et c'est irréversible. La France a aussi démantelé ses installations de production de matières fissiles. C'est déjà irréversible, même si le programme prendra encore des années pour un coût estimé à plus de 8 milliards d'euros. C'est un effort considérable. La France a également entièrement démantelé la composante sol-sol de sa dissuasion ; elle a réduit d'un tiers la composante sous-marine ; elle a réduit d'un tiers également la composante aérienne. Ce sont des décisions lourdes, dont la mise en œuvre demande des efforts continus, du temps et des moyens. Le désarmement nucléaire, j'insiste, est en France depuis deux décennies un engagement concret de chaque jour. C'est cela ; qu'on appelle l'approche « étape par étape ».

La France a adopté une doctrine nucléaire responsable, retenue, qui repose sur le principe de stricte suffisance ; la France maintient son arsenal au plus bas niveau possible compatible avec le contexte stratégique. Parce que la France est pleinement consciente des graves effets des armes nucléaires, elle exclut absolument d'utiliser les armes nucléaires comme armes de bataille. La dissuasion française est ainsi purement défensive et strictement limitée à la défense des intérêts vitaux, dans des circonstances extrêmes de légitime défense, un droit reconnu par la charte des Nations-Unies. La dissuasion française respecte pleinement le droit international.

La France est bien consciente des attentes des Etats non dotés. Leurs aspirations à des garanties de sécurité sont légitimes. Le Président de la République française l'a souligné le 19 février. Il a réitéré, pour la première fois à son niveau, les assurances de sécurité données à la Conférence du désarmement en 1995 et dont le Conseil de sécurité a pris acte par sa résolution 984. La France se considère liée par les termes de ces déclarations.

La France a agi aussi collectivement, avec ses partenaires du P5. Ensemble, nous avons établi un processus de consultations régulières pour renforcer la confiance. Dans ce cadre, la France organisera la prochaine conférence du P5. Ensemble, nous avons aussi établi des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action de 2010 ; ces rapports ont été rédigés selon un plan commun, défini par un groupe de travail présidé par la France. Ensemble, nous avons fait avancer le dossier des zones exemptes d'armes nucléaires. L'an dernier, nous avons signé à New-York le protocole au Traité créant une zone en Asie Centrale. La France est le premier Etat à l'avoir ratifié. C'est cela aussi, l'approche « étape par étape »

Monsieur le président,

Nous devons aller plus loin. Nous devons continuer d'avancer pour mettre en œuvre le plan d'action TNP adopté par consensus en 2010. Ce plan d'action demeure valide et pertinent. La France estime que ce plan d'action demeure notre feuille de route.

Pour avancer, il est essentiel de renforcer la confiance et la transparence. La France a montré l'exemple. Le 19 février, le Président Hollande a annoncé de nouvelles mesures de transparence. Il a donné des chiffres inédits sur la composition de l'arsenal français : 3 lots de 16 missiles océaniques ; 54 missiles air-sol. Il a également annoncé l'ouverture à la communauté internationale de nouveaux sites nucléaires militaires démantelés ou reconvertis. Le 16 avril dernier, j'ai eu le plaisir d'emmener certains d'entre vous visiter la base aérienne de Luxeuil et ses anciennes installations de stockage des armes. Ils ont pu constater la reconversion du site à des fins conventionnelles. Ils ont pu constater aussi à quel point les armes nucléaires étaient conservées auparavant dans les conditions de sécurité les plus rigoureuses, sous une double chaîne de contrôle. Ceux qui étaient là se seront rendus compte par eux-mêmes que le risque d'usage non-intentionnel n'existe pas. La semaine prochaine, je conduirai une délégation visiter l'ancien site nucléaire du Plateau d'Albion. La France invite tous les autres Etats dotés à faire preuve de la même transparence pour tous les types d'armes nucléaires.

Nous devons aussi agir collectivement à travers le désarmement nucléaire multilatéral.

L'entrée en vigueur du TICE [1] est la priorité. Elle n'a que trop tardé. Il n'y a pas aujourd'hui de bon argument pour la différer davantage : le système de vérification du traité a pleinement fait ses preuves ; attendre la ratification par d'autres n'est pas davantage une justification à l'immobilisme.

L'autre priorité est le démarrage immédiat de la négociation d'un FMCT[2]. Le TICE a permis de fixer une limite qualitative au développement des armes nucléaires, il faut maintenant fixer une limite quantitative. Chacun peut comprendre qu'avant de commencer à vider la piscine, il faut couper le robinet. Chacun peut comprendre aussi le bénéfice qu'apporterait un traité universel et vérifiable, par rapport à certains moratoires volontaires.

La France se félicite du succès des discussions du GGE[3] sur le FMCT, qui est parvenu le 2 avril sous la présidence du Canada à adopter un rapport par consensus. Jamais nous n'étions allés aussi loin dans la substance. Les clivages, lorsqu'on entre dans le détail des mesures concrètes, sont apparus surmontables à tous, quelles que soient leurs sensibilités. Déjà en juin 2014, la Conférence du désarmement avait eu des discussions plus constructives que jamais sur le FMCT.

La France veut prolonger cette dynamique ; elle veut construire sur le succès du GGE. La France a donc déposé le 9 avril à la Conférence du désarmement, un projet de FMCT. C'est un projet ambitieux, réaliste et vérifiable, qui propose des mesures irréversibles.

---

[1] Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires
[2] Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires
[3] Groupe d'experts gouvernementaux

Nous devons démarrer sans attendre cette négociation à la Conférence du désarmement. C'est la prochaine étape logique du désarmement multilatéral.

Cette approche a donné des résultats dans le passé, parce qu'elle est pragmatique. Elle ne cherche pas à tout régler d'un coup. Quand un problème est compliqué, il faut le segmenter pour trouver des solutions. Il est d'autant plus important d'avancer pas à pas, que le désarmement nucléaire est un domaine où la question de l'**universalité** est essentielle. Le désarmement nucléaire ne peut pas progresser si tous les Etats concernés ne sont pas à bord. Cette approche a fonctionné parce qu'elle tient compte, du contexte stratégique, c'est-à-dire du monde tel qu'il est.
Cette approche étape par étape, c'est l'approche du TNP. Le TNP tient compte des réalités et des équilibres stratégiques : il reconnait expressément la situation des Etats dotés. Il n'y a aucun vide juridique. Le TNP reconnait la nécessaire prise en compte du contexte stratégique, comme le montre en particulier l'avant dernier alinéa du préambule. Le TNP, par son article VI, place le désarmement nucléaire dans le contexte plus général du désarmement général et complet.

Mes chers collègues,

Il y a d'autres approches, qui refusent de voir le monde tel qu'il est ; qui refusent de tenir compte des équilibres stratégiques, et du rôle que joue la dissuasion dans ces équilibres, qui refusent de mettre les armes nucléaires dans leur contexte et de regarder les autres types d'armes.

Ces approches-là, ce sont des approches idéologiques et moralisatrices, qui prétendent révéler où est le bien et où est le mal.

Ce n'est pas ainsi que l'on avancera. Ce ne sont pas les anathèmes qui font avancer le monde mais les solutions pratiques. Quand on est en face d'un problème aussi complexe, il faut au contraire chercher à le segmenter, à le découper en morceau.
Ce n'est évidemment pas en édictant des délais artificiels ou des interdictions que le désarmement peut progresser. Ces formules ne peuvent pas fonctionner ; elles ne sont pas réalistes parce qu'elles ne seront jamais universelles et que l'universalité est naturellement essentielle en ces matières.

Monsieur le président,

Ma délégation regrette de voir rouvrir un débat qui a déjà été tranché en 2009 ; avec l'adoption par consensus, sous la présidence de l'Algérie, du document CD 1864, qui nous indique la voie à suivre. Cette voie, c'est le démarrage de la négociation du FMCT.